

Jacques Guilhaumou
UMR « Triangle. Action, discours, pensée politique et économique »
CNRS/ENS-LSH Lyon

Article dans les *Annales Historiques de la Révolution française*, 2008-1, N° 351, p. 3-28.

**Antoine Tournon,
un journaliste patriote à l'épreuve des principes.**

« Un journaliste patriote fut mis en arrestation le 26 germinal à minuit » : c'est en ces termes qu'Antoine Tournon commence sa *Vie politique* dans laquelle il réclame sa liberté auprès du Comité de sûreté générale, alors qu'il est détenu dans le prison du Luxembourg¹. Son acte d'accusation du 22 messidor an II (10 juillet 1794)² pour « tentative d'assassinat des gardiens de la maison d'arrêt », ce qui laisse supposer une évasion infructueuse, précise qu'il a 40 ans et qu'il est né à Commune-Affranchie. Il sera condamné par le Tribunal révolutionnaire, puis immédiatement exécuté pour « conjuration contre le gouvernement révolutionnaire ».

Charles Duclos, dans la réédition de 1767 de ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle* écrit que « les gens d'esprit forment l'opinion publique qui tôt ou tard subjugué ou renverse toute espèce de despotisme » Il insiste par ailleurs sur le sentiment intérieur qui anime ces hommes des Lumières, c'est-à-dire « la conscience », associée à une pratique assidue de la lecture réfléchie des ouvrages et à la recherche des vérités sociales aptes à multiplier les moyens d'accéder au bonheur. De plus cette conscience « parle à tous les hommes qui ne se sont pas, à force de dépravation, rendus indignes de l'entendre »³. Ainsi, à l'encontre de l'ignorance du commun des hommes, elle déploie des valeurs morales basées sur des qualités sociales telles que l'estime, la dignité, la liberté, etc. qui permettent la propagation des principes et la diffusion de l'instruction⁴.

¹ Ce document, daté du 4 floréal an II (23 avril 1794) et qui s'adresse *Au Comité de sûreté générale*, se trouve aux Archives Nationales dans le dossier de police de Tournon sous la cote F7 4745 (32).

² Archives Nationales, W 411, d. 945.

³ Voir l'édition critique de Carole DORNIER, Paris, Champion 2005, p. X et 188 et 127.

⁴ Nous allons voir que Tournon instaure le primat du principe du gouvernement des choses sur sa nature dans la lignée de Montesquieu et *De l'esprit des lois*. Ainsi les principes au sens strict sont le ressort de l'activité, « la force qui entraîne tout » (VIII, 11, §1), c'est-à-dire le

Ce magistère politique attribué aux gens d'esprit, y compris auprès des législateurs, prend forme dans les années 1780. Le journaliste patriote Antoine Tournon est l'un de ces hommes des Lumières intransigeant sur les vérités politiques, ardent propagateur des principes, et donc républicain et jacobin de conviction. Pourquoi termine-t-il alors son trajet patriotique sur l'échafaud ? N'appartenant à aucun parti, certes selon son propre dire, quels sont les éléments disponibles dans sa biographie intellectuelle et politique qui permettent de faire l'autopsie d'un tel échec final, sans négliger pour autant les moments « heureux » de son parcours ?

De fait, nous avons conservé, à la Bibliothèque Nationale de France, une grande partie des écrits imprimés et des publications journalistiques de Tournon, ce qui nous permet de suivre, tout au long de la Révolution française, la progression de sa pensée et de ses interventions politiques aussi bien dans leur forme, avec son intérêt très tôt pour les question de langue et de style, que dans leur contenu idéologique.

I – L'écriture de l'événement à l'épreuve de la langue.

Les rares biographies d'Alexandre-Antoine Tournon, de la *Biographie Universelle*⁵ au *Dictionnaire de l'Académie d'Arras*⁶, précisent qu'il est « appelé quelque fois Tournon de la Chapelle », qu' « On le dit né à Arras », mais que nulle trace, et pour cause, de son acte de baptême n'a été trouvé sur Arras, puisqu'il est né en fait à Lyon en 1754, d'un père charpentier. C'est donc en tant que venu « fort jeune à Paris, où il vécut des travaux de sa plume » et correspondant de l'Académie d'Arras qu'il est alors connu.

Un intérêt préalable pour les questions de langue au regard des principes.

mode de subjectivation des citoyens qui permet aux institutions de se mettre en mouvement. Plus précisément « le principe, c'est le pli qui définit l'intériorité individuelle, la perception affective qu'aura l'individu de lui-même, de ses compatriotes, de l'Etat ». Et Bernard Binoche d'ajouter : « C'est pourquoi, juste après avoir identifié les principes, Montesquieu traite prioritairement de l'éducation (livre IV) ; c'est-à-dire des pratiques par lesquelles on subjectivera l'individu en fonction du type de gouvernement auquel il est destiné », *Introduction à De l'esprit des lois de Montesquieu*, Paris, PUF, 1998, p. 108. A ce titre, le principe, comme la conscience dont il est proche, est corrompible. Plus largement, Raymonde Monnier, dans son ouvrage sur *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005, précise ce qu'il est de la présence de Montesquieu dans le milieu républicain où Tournon évolue un temps.

⁵ Par Louis-Gabriel MICHAUD, Paris, 1833, tome 42, p. 57.

⁶ Par Leon-Noël BERTHE, chez l'Auteur, 1969, p. 200, n°1053.

En 1786, il collabore au *Journal de la langue française* de Domergue, où il est présenté comme membre de plusieurs académies et du cercle des Philadelphes, en particulier dans un long discours intitulé « De la nécessité de créer des mots »⁷. Il s'agit d'un plaidoyer pour les « nouveaux mots », c'est-à-dire les néologismes, au titre du fait qu'il convient de « faire naître dans notre langue toutes les richesses dont elle est susceptible ». A vouloir trop respecter l'usage, l'adéquation de la langue à la pensée se perd, et plus généralement le lien au « principes inaltérables et fixes de la philosophie et de la raison » disparaît, d'autant plus qu'il importe donc que la langue suffise à la pensée, que l'on sache « ce que les mots disent à la pensée ». Domergue lui-même souligne que « ce discours m'a paru mériter d'être consigné dans le *Journal de la langue française* à causes des vues philosophiques qu'il renferme ». Mais il émet une réserve sur l'emploi trop fréquent du nouveau vocabulaire qui tend à faire paraître le style barbare.

L'entrée de Tournon dans le monde des futurs « grammairiens patriotes » est marquée également par la publication de deux ouvrages linguistiques, confrontant significativement les principes, ici en matière de formes linguistiques, à la pratique.

En premier lieu, *Les Promenades de Clarisse et du marquis de Valzé, ou Nouvelle méthode pour apprendre les principes de la langue et de l'orthographe françaises à l'usage des Dames*⁸. Son objectif est de « présenter au public une méthode facile et agréable pour apprendre les principes de notre langue », et plus particulièrement aux mères de famille chargées de l'éducation de leurs enfants, en mettant à distance « le langage des grammairiens » surtout « lorsque les mots ne signifiaient pas des choses ».

En second lieu, la *Nouvelle méthode pour apprendre les principes de la langue française, à l'usage des jeunes personnes et des maisons religieuses*⁹. Il s'agit là, dans un second temps, de fournir un ouvrage élémentaire pour les élèves de ces mêmes mères de famille.

D'un ouvrage à l'autre, Tournon justifie sa production linguistique par le fait de « dix années d'expérience en la matière ». De surcroît il affirme : « J'ai mis longtemps en pratique la théorie que j'expose ». Et d'en conclure : « des mots ne font pas la science ». C'est à ce titre qu'il insiste sur le fait que « De bons principes ne suffisent pas, s'ils ne sont présentés sous un jour favorable ; l'esprit humain a sa marche, il saisit sous un point de vue ce qu'il ne saisit pas sous un

⁷ Première édition du *Journal de la langue française* (1^{er} septembre 1784 – 15 mai 1788), p. 296 et suivantes. Ce Journal a fait l'objet d'un reprint chez Slaktine, Genève en 1978.

⁸ Publié à Paris par l'auteur en 12 cahiers entre 1784 et 1787, BNF X 32680(1) et (2).

⁹ Publié par l'auteur à Nyon en deux parties, entre 1785 et 1787, BNF X 9817.

autre ; il est des choses qu'il faut savoir dire, il en est qu'il faut savoir taire, et ce n'est pas là, ce me semble, le plus facile. »¹⁰.

Cet attachement aux principes de la philosophie et de la raison, jusque dans l'approche analytique de la langue, constitue une constante de la visée intellectuelle de Tournon, comme nous le verrons. Par ailleurs une telle préoccupation linguistique sur la base des principes se retrouve jusqu'à la fin de sa vie malheureusement écourtée par la Terreur, et tout particulièrement en prison lorsqu'il dépose auprès du Comité d'instruction publique en l'an II un manuscrit intitulé *Eléments de la langue nationale* ou *Grammaire des sans-culottes*, avec pour épigraphe « Ecrire et parler la langue nationale sont des connaissances indispensables à tout citoyen »¹¹. Et il écrit à ce propos, aux représentants membres du comité : « Vous avez révolutionné le génie et les mœurs des français, il est temps de révolutionner la langue ; il est temps d'en simplifier l'étude afin qu'elle soit l'idiome de tout homme libre et devienne bientôt celui de l'univers »¹². Nous avons déjà étudié, dans nos premiers travaux¹³, cette production originale au terme d'une vie consacrée à l'écriture pour « la cause de la liberté ». Nous n'y revenons donc pas. Présentement, nous souhaitons plutôt donner une vue ample du trajet d'écriture et de réflexion d'un journaliste patriote qui s'efforce de mettre en acte des principes, inscrits à l'horizon du mouvement des Lumières, jusqu'au sein de la Révolution française elle-même.

Le promoteur de l'écriture de l'événement en 1789

Certes Tournon s'est essayé au roman, par la publication en 1788 et en deux volumes à Paris d'une *Histoire de Mlle de Sirval, ou le Triomphe du sentiment*¹⁴. Il s'intéresse également aux découvertes scientifiques¹⁵. Mais, il souligne

¹⁰ Préface de la *Nouvelle méthode pour apprendre les principes de la langue française*, *op. cit.*

¹¹ Le manuscrit, malheureusement incomplet, de cette *Grammaire des sans-culottes*, se trouve dans le fonds du Tribunal Révolutionnaire, Archives Nationales W 111. L'épigraphe est reproduite par Grégoire dans la note de dépôt sur le bureau du Comité d'Instruction publique (Procès-verbal de la séance du 29 prairial an II, 17 juin 1794, *Procès-Verbal du Comité d'instruction publique*, tome IV, p. 646).

¹² Lettre du 25 prairial an II, Archives Nationales, D XXX VIII (II), dossier 17, n°3458.

¹³ Voir le chapitre IV de notre ouvrage sur *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Meridiens/Klincksieck, 1989.

¹⁴ BNF Y (2) 1680.

¹⁵ Il édite ainsi en 1786 *La Vie et les mémoires de Pilâtre de Rozier* (BNF LN 27 16324), jeune physicien qui fonda un musée des sciences. Ce scientifique favorisa les premières expériences d'Etienne de Montgolfier et mourut dans un accident de montgolfière en 1785.

d'abord dans sa *vie politique* qu' « en 1788, j'écrivis pour la liberté, mes ouvrages existent »¹⁶. De fait, sa réputation patriotique se forge en tant qu'inventeur, du moins selon lui, des *Révolutions de Paris dédiées à la Nation*, publiées à partir du 19 juillet 1789, et dont il sera rapidement évincé début octobre par Prudhomme¹⁷.

Tournon se considère alors comme une victime de « l'aristocratie librairie » et en produit une contrefaçon¹⁸, tout en reprochant à Prudhomme d'en être « le vrai contrefacteur » et de mener une forte polémique contre lui jusqu'auprès du Comité de Police. Puis il modifie le titre en *Révolutions de Paris et de l'Europe*, à partir du 5 mars 1790, avant de fusionner, en août, avec le *Mercur national*, journal républicain dont Raymonde Monnier vient de montrer en quoi « il est un carrefour d'idées libérales, qui témoigne de l'engagement de gens de lettres éminents dans la révolution et la république sur la base d'une réflexion sur le droit et l'économie politique »¹⁹. De fait, Tournon manifeste des préoccupations libérales identiques dans les six numéros de *Véritable Ami des hommes, de toutes les nations et de toutes les conditions*²⁰ de 1790 qui se présente globalement comme un plaidoyer pour la régénération révolutionnaire.

Cependant, il convient d'abord de préciser la capacité novatrice de Tournon dans l'exposition des faits révolutionnaires en 1789. De fait, « le journal de 1789 est une production événementielle particulière qui trouve sa raison d'être dans le mouvement de la conjoncture »²¹ de manière quasi-immédiate.

¹⁶ Hormis sa remarquable activité journalistique et ses opuscules politiques, Antoine Tournon publie aussi des brochures, pendant les années suivantes, qui touchent à des questions pratiques. Ainsi en est-il de ses *Moyens de rendre parfaitement propres les rues de Paris...*, A Paris, en 1789 (BNF 8° Lf (68) 7) où il continue à signer M. Tournon de l'Académie d'Arras et fait part de son souci « d'harmonie générale dans la disposition du tout ». Voir aussi son *Etat historique et critique des petits abus, des grandes pensions et des jolies erreurs de MM les Administrateurs de l'Hôtel des Invalides*, A Paris, en 1790 qui regroupe en fait des extraits d'une série de mémoires relatifs à ce sujet (BNF LF 68 (7))

¹⁷ Voir la notice correspondante dans Pierre RETAT, *Les journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Editions du CNRS, 1988, p. 230-233.

¹⁸ *Ibid.*, p. 233-235. Il signe : « Par M. Tournon, Auteur de l'ouvrage du même nom qui se distribuait ci-devant chez le sieur Prudhomme ».

¹⁹ *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française*, Paris, *op. cit.*, p. 159.

²⁰ BNF 8° Lc (2) 408.

²¹ Claude LABROSSE et Pierre RETAT, *Naissance du journal révolutionnaire. 1789*, Presses Universitaires de Lyon, 1989. Sur le cas spécifique des Révolutions de Paris, voir aussi Pierre RETAT, « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : les Révolutions de Paris en 1789 », in Claude LABROSSE et Pierre RETAT, *L'instrument périodique. La fonction de la presse au XVIIIème siècle*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, p. 139-178, qui précise en appendice ce qu'il en est du conflit entre Prudhomme et Tournon.

Tournon prend désormais appui, sur la nouvelle « fonction d'écrire les révolutions de la capitale ». Il certifiera ainsi que le premier numéro des *Révolutions de Paris* paraît le 18 juillet 1789, et que « le jour de la prise de la Bastille, il avait imprimé le premier et le second *récits*, formant le détail de ce qui s'était passé le dimanche et le lundi ; récits composés par moi ; le sieur Prudhomme n'a fait que les réimprimer mot à mot trois jours après »²². Il semble également acquis qu'il participe à d'autres numéros des *Révolutions de Paris*, avec la seule indication du nom de Prudhomme jusqu'en septembre, puis qu'il n'est plus maître de la matière fournie à l'occasion, avant de produire ses propres *Révolutions de Paris*.

Toujours est-il qu'il s'agit ici d'un journalisme d'opinion qui s'appuie sur un récit héroïque, moral et pathétique de l'événement, dont Tournon apparaît bien l'inventeur, d'autant qu'il ne cesse d'insister sur la nécessité « d'écrire l'histoire de cette période intéressante »²³, « de composer l'histoire des révolutions »²⁴ sur la base du « détail » des journées, et qu'il y reviendra dans ses *Révolutions* en les considérant comme « un ouvrage réservé aux matériaux de cette révolution »²⁵. Se définissant comme « un écrivain politique », Tournon crée, par le jeu de « la fiction de la présence du journaliste à l'événement », un effet d'adhérence au surgissement de la spontanéité révolutionnaire, donc « un effet d'immédiateté qui est sans doute une des causes du succès du journal », au point que les *Révolutions de Paris* « constituent sans doute pour nous une des inventions les plus extraordinaires du journalisme révolutionnaire »²⁶.

Dans *Des causes qui ont opéré la Révolution*, sorte de bilan rétrospectif des premiers numéros des *Révolutions de Paris*, Tournon se veut « l'interprète de ces événements mémorables de la Révolution », en rappelant : « le premier, nous les avons tracés avec le courage et la fermeté d'un homme libre »²⁷. La dimension philosophique des vues de Tournon, déjà signalée par Urbain Domergue dans le *Journal de la langue française*, est ici précisée par une référence appuyée à Locke, Montaigne, Newton, Condillac, Voltaire, Helvétius et Mably. Elle nous éclaire sur les fondements de sa méthode, profondément marquée par le livre d'Helvétius, *De l'Esprit*. Ainsi précise-t-il, à l'égal d'autres

²² *Révolutions de Paris* de Tournon, XVII, p.10.

²³ *Révolutions de Paris*, VIII, p.3.

²⁴ *Ibid.*, VII, p.19.

²⁵ *Révolution de Paris* de Tournon, XVII, p.14 pour « le détail » des journées, et XVIII, p. 9 pour la référence aux « matériaux ».

²⁶ C. LABROSSE et P. RETAT, *Naissance du journal révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 156.

²⁷ *Des causes qui ont opéré la Révolution*, BNF 8° La (32) 3, 1790, p. 2.

penseurs nominalistes des années 1780 particulièrement sensibles au travail de l'esprit politique²⁸, qu'« Helvétius fut l'esprit le plus profond et le plus juste de notre siècle ; il enseigna la méthode d'aller à la découverte des libertés »²⁹. Sa conviction est d'autant plus forte que la langue française est l'instrument le plus adéquat pour permettre aux citoyens de connaître leurs droits et leurs devoirs, d'introduire la domination de « la vérité et l'équité » dans l'esprit des hommes. Ainsi il écrit que « notre idiome est clair, précis, ce qui le rend propre à fixer les idées de nos profondes méditations. Cet idiome a rendu sensible les transcendants calculs de l'auteur du contrat social »³⁰, Rousseau étant ainsi introduit plus sous l'angle de la force des signes, des mots qu'il utilise qu'en terme d'influence du contenu théorique de son œuvre³¹.

Que faut-il alors retenir de sa présence dans les premiers numéros des *Révolutions de Paris* ? Principalement, l'invention d'une nouvelle écriture de l'événement où le journaliste se veut à la fois témoin et acteur dans un relation où le verbe assure la cohérence des divers éléments de l'énoncé. En effet « le présent y simule l'expérience instantanée du fait, renforcé par la mention du moment de la journée et le présentatif, 'ce matin', 'dans ce moment' »³². Par la suite, Tournon, dans ses *Révolutions de Paris*, restera relativement fidèle à cette manière d'écrire l'événement, mais il s'intéresse de plus en plus à la dimension pratique des principes.

C'est ainsi que « l'honorable fonction d'écrire les révolutions de la capitale » dont il se revêt, ne consiste pas seulement à faire le récit « spontané » des faits, mais permet de « découvrir la cause des changements que les faits éprouvent en passant par plusieurs bouches et de saisir les nuances que prend chaque jour l'esprit public, selon des objets qui prêtent un intérêt général »³³. La dimension pratique des travaux patriotiques prend alors un visage de plus en plus identifiable dans toutes sortes de domaines de la législation. A ce titre, le discours de Tournon participe du « langage républicain en acte » - selon

²⁸ Voir *L'invention de la société. Nominalisme politique et science sociale au XVIIIème siècle*, sous la dir. de Laurence KAUFMANN et Jacques GUI.LHAUMOU, Paris, Editions de l'EHESS, 2003.

²⁹ *Des causes qui ont opéré la Révolution*, *op. cit.*, p. 16.

³⁰ *Ibid.*, p. 30.

³¹ Voir à ce sujet, Francine MARKOVITS, *L'ordre des échanges*, Paris, PUF, 1986, en particulier le chapitre 3 sur « L'efficace des signes : Rousseau ».

³² C. LABROSSE et P. RETAT, *Naissance du journal révolutionnaire. 1789*, *op. cit.*, p. 165.

³³ *Révolutions de Paris*, IV, 8 août 1789.

l'heureuse formule de Raymonde Monnier³⁴ - d'un certain nombre d'écrivains patriotes, jusqu'au point où les *Révolutions de Paris et de l'Europe* fusionnent, en septembre 1790, avec l'un de leurs principaux organes, le *Mercure National*.

II - L'engagement d'un écrivain patriote.

Aux côtés des législateurs : les travaux du peuple.

De fait Tournon intervient sur les questions essentielles du gouvernement et de la liberté politique, des droits, de l'éducation et de l'économie politique, alors qu'il est membre du club des Jacobins, ce qui explique également son insertion progressive dans « le cercle du Mercure national » proche par ailleurs du milieu des Académies dans lequel il évolue depuis les années 1780. Pour préciser un tel contenu de sa pensée en 1790, il nous faut alors associer à ses réflexions dans ses *Révolutions de Paris et de l'Europe* la publication sur six numéros du *Véritable Ami des hommes, de toutes les nations et de toutes les conditions*.

Tournon publie, du n°20 au n°29 de ses *Révolutions de Paris* des fragments sur l'impôt, l'assignat, les richesses, l'éducation, etc., extrait d'un ouvrage demeuré manuscrit sous le titre *Sur la législation*³⁵. Il intervient également et à plusieurs reprises dans le débat suscité par le projet relatif aux délits de presse proposé par Sieyès, en janvier 1790, donc au côté d'autres penseurs républicains³⁶. Sa proximité avec les Jacobins est fortement marquée en tête du prospectus sur les *Révolutions de l'Europe* par la mention : *Par des Publicistes patriotes de la société des amis de la constitution, dirigé par Antoine Tournon, auteur des Révolutions de Paris*³⁷.

Tournon réside alors au numéro 22 de la rue Guénégaud son bureau, où il travaille à la confection de son journal et d'autres ouvrages, se trouve au coin du quai de l'horloge, et son imprimerie au numéro 9 de la rue des Ménétriers. Il inscrit alors avec conviction son activité de publiciste dans la lignée des lois issues des Lumières. Ainsi précise-t-il :

³⁴ *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française, op. cit.*, chapitre 6. Précisons cependant qu'il s'agit plus d'une traduction active des principes démocratiques et républicains issu des Lumières dans la langue qu'un langage de l'expressivité du mouvement populaire, comme nous le verrons.

³⁵ D'après les indications de la note 1 de la page 9 du N°XXXII.

³⁶ Sur ce débat autour de la liberté de presse, voir Raymonde MONNIER, *Républicanisme, patriotisme et Révolution française, op. cit.*, p. 168 et suivantes.

³⁷ Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, d. 606094.

« Il faut que tout homme soit libre ou le devienne, il faut que personne, prince ou roi, ne puisse désobéir impunément aux lois ! C'est aux lumières qu'il appartient d'opérer ce bienfait ; c'est aux écrits patriotiques à les transmettre, à les faire circuler d'un bout à l'autre de l'Europe »³⁸.

Il ajoute, dans ses *Révolutions de Paris et de l'Europe*, qu'il revient aux « écrivains patriotes » de remplir la fonction de tribun, en ouvrant l'esprit du peuple à la connaissance de ses droits. Considérant qu' « aucun peuple n'a possédé autant d'hommes qui aient porté à un si haut point les connaissances législatives », il se réjouit qu'une part grandissante de ses écrivains contribue « à la marche savante et combinée de l'assemblée nationale »³⁹. Ainsi Tournon établit une relation étroite, par la médiation des écrivains patriotes, entre les philosophes qui désirent la Révolution depuis longtemps et les législateurs, dans la mesure où ces derniers ne peuvent connaître les besoins du peuple sans le soutien de l'opinion publique qu'il qualifie également d' « opinion sociale » pour mieux marquer l'insertion globale de la législation dans l'économie politique. En contrepartie, l'art du législateur donne vie au corps social dans la mesure où « nos législateurs ont très bien vu que, dans le nouvel état de choses, les lumières de chaque citoyen, en devenant utile à tous, ces lumières, ces connaissances, bienfaits tardifs de la réflexion, allaient incessamment, et dans toutes les classes, faire de rapides progrès »⁴⁰.

Un tel credo sur le bienfait des lumières permet alors d'affirmer que les « travaux du peuple » constituent le fondement des richesses nationales dans la mesure où ils déterminent la prospérité de la nation. C'est ainsi que l'art du législateur consiste plus à trouver les moyens de faire consommer et produire, que de faire les lois, dans la mesure où il revient aux citoyens, à l'opinion publique, d'inviter le législateur à énoncer des lois conforme à ses besoins. Dans cette voie, il importe d'abonder le numéraire, ce qui explique l'intérêt particulier de Tournon pour la question des assignats sur laquelle il revient longuement dans le numéro 6 du *Véritable Ami des hommes*. En fin de compte, la continuité des lumières se concrétise dans les vues pratiques du législateur, qui permettent le passage de la vérité des principes à l'utilité sociale.

C'est là où Paris peut servir d'exemple pour toute la France, tout particulièrement en matière de fonctionnement démocratique de l'administration

³⁸ *Id.*, p. 3.

³⁹ *Révolutions de Paris* de Tournon, XXIII, p. 4.

⁴⁰ *Ibid.*, XXXIII, p. 4.

*Le Véritable Ami des hommes, de toutes les nations et de toutes les conditions*⁴¹, publié en 1790, constitue alors un plaidoyer sur « le grand œuvre de notre régénération » au regard des questions de législation et d'éducation, avec en son centre, « la véritable économie » définie dans le fait d' « achever notre constitution et notre régénération »⁴².

Plaidoyer « pro domo » dans la mesure où il souligne une fois de plus le rôle majeur des gens de lettres :

« Encourageons les bons écrivains, au lieu de vouloir comprimer le ressort de leur esprit, et les écrivains nous indiqueront et nous développeront les nouveaux avantages. Ne perdons jamais de vue que les gens de lettres sont les premiers magistrats du peuple, qu'ils sont leurs sauvegardes et leurs perpétuels représentants »⁴³.

C'est dire aussi que magistrats et représentants doivent être choisis parmi les gens de lettres, par la qualité même de leurs « écrits lumineux »⁴⁴, même si Tournon perçoit quelque ingratitude à leur égard. C'est pourquoi il en vient à proposer la formation d'un club « dans lequel seraient admis les écrivains de tous les genres, pourvu qu'ils jurent d'être constamment les ennemis des tyrans et les amis de la constitution et de la liberté »⁴⁵, dans le but d'encourager les écrivains, voire d'aider les veuves et les orphelins des gens de lettres. Il envisage également l'élaboration, en son sein, d'une nouvelle Encyclopédie, déclarée « entreprise nationale », d'une *Histoire générale* et d'une description du globe. L'objectif de Tournon, comme de tout « écrivain patriote », est alors de « favoriser les découvertes utiles », c'est-à-dire susceptibles de décupler les revenus, en multipliant « les travaux productifs »⁴⁶. Il propose à ce titre, dès le premier numéro, d'adopter un « un système de culture » infiniment plus productif qui décuple « les richesses nationales », et permette d'améliorer « l'art de rajeunir les êtres vivants et prolonger leur existence », en regard d'une autre invention d' « un art tout aussi nouveau », mais plutôt apte à rendre la justice, « la machine tuante » du docteur Guillotin⁴⁷. Il défend ainsi, contre Necker et les « capitalistes », « les propriétaires de terres », « véritables bienfaiteurs de leurs

⁴¹ BNF, 8° Lc (2) 408.

⁴² *Le Véritable Ami des hommes*, N°1, p.8.

⁴³ *Ibid.*, N°2, p. 13.

⁴⁴ *Ibid.*, N°2, p.6.

⁴⁵ *Ibid.*, N°5, p.3.

⁴⁶ *Ibid.*, N°2, p.21.

⁴⁷ *Ibid.*, N°1, p. 11.

concitoyens », tout en constatant que l'augmentation des produits de la terre sera favorable aux « aristocrates » et devrait limiter leur mécontentement face à la suppression de leurs privilèges, ce qui revient à constater que « tous les ordres de citoyens gagneront à la révolution »⁴⁸.

Enfin, une rubrique « Nouvelles étrangères » souligne, à propos de la diffusion en plusieurs langues de la Déclaration des droits de l'homme, l'universalisme des Lumières à travers l'événement de « la révolution de France »⁴⁹, et montre un intérêt particulier pour les questions internationales, partagé là aussi avec d'autres écrivains patriotes républicains.

La fusion des *Révolutions de l'Europe* avec le *Mercure National* des époux Robert, en août 1790, sous le titre *Révolutions de l'Europe et Mercure National réunis* sous-titré *Journal démocratique*, marque alors le terme ultime de son rapprochement avec ces écrivains dans un même souci de la défense des droits jusqu'au point de proposer un véritable cosmopolitisme des Lumières en regard d'une future union fraternelle des nations d'Europe. Tournon peut donc débattre des questions qui le préoccupent, tout en tenant compte de l'avis d'autres écrivains républicains. Ainsi en est-il lorsqu'il a le projet d'un discours sur l'émission des assignats, dont il remet l'impression à plus tard, convaincu par ses co-associés d'attendre le décret en ce domaine⁵⁰.

Aux côtés des Jacobins : la propagation des principes

Nous l'avons vu, Tournon se présente dans le prospectus des *Révolutions de l'Europe*, en mars 1790, sous l'égide de la société des amis de la Constitution. Il y précise que les amis de la constitution « nous ont fait l'honneur depuis longtemps de nous admettre en leur sein ». Il souhaite que les Jacobins lui fassent parvenir dénonciations, événements, et délibérations qu'il pourra faire connaître au public. De fait, dès le premier mois de la publication de son nouveau journal, le *Mercure Universel*, en mars 1791, Tournon rend compte des séances du club des Jacobins, et nous informe par là même sur son action en son sein⁵¹.

D'abord contentons nous simplement de mentionner les discours qu'il y prononce dans la continuité de ses analyses antérieures.

Ainsi, le 25 mars 1791, il intervient sur la question de l'organisation du ministère. Considérant que la question a été jusque là mal posée, il précise qu'il

⁴⁸ *Ibid.*, N°2, p. 5.

⁴⁹ *Ibid.*, N°2, p. 23

⁵⁰ Cet avis est inséré dans le N°19, le discours est de fait publié dans le numéro suivant.

⁵¹ Ainsi Tournon entame les comptes-rendus des séances des Jacobins au moment d'un tournant de l'histoire décisif du club. Voir sur ce point Gérard MAINTENANT, *Les Jacobins*, Paris, PUF, 1984.

faut trouver une solution au problème suivant pour y répondre avec justesse : « L'organisation doit être telle que le pouvoir exécutif ou les ministres, qui ne sont que des représentants, ne puissent jamais ordonner que la loi ; et, d'un autre côté, il faut que les administrateurs ne puissent jamais exécuter que la loi »⁵². Il propose alors la formation d' « un comité de surveillance nationale » pris dans les membres du corps législatif, et visant à vérifier si l'ordre donné par un ministre est conforme à la loi décrétée par le corps législatif. L'idée est de mettre en place « un régulateur dans la machine politique », là où se fait la distinction entre le pouvoir exécutif et le pouvoir administratif. Le sens de sa proposition tient au fait qu'il considère impossible la nette séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir administratif dans la mesure où « l'homme chargé d'examiner la loi est aussi le seul qui puisse l'appliquer et la faire administrer ». Notons également son intervention, le 1^{er} juin sur la question de savoir s'il faut que la Commune de Paris envoie une adresse au roi de Pologne pour le féliciter de la nouvelle Constitution qu'il vient de donner à son pays. Après avoir précisé que la révolution de Pologne « n'est pas moins grande pour le pays où elle s'est opérée quoiqu'elle soit très petite en comparaison de la nôtre »⁵³, il ajoute : « La Pologne vient de faire une révolution, très honorable sans doute pour ce pays. Mais, messieurs, voudriez-vous cependant d'une telle constitution ? Voudriez-vous encore adopter des ordres, des privilèges, un sénat dont les membres ne changent pas ? »⁵⁴. Son intervention, marqué par un fort sentiment républicain, permet de passer à l'ordre du jour sur cette proposition. Tournon se trouve ainsi à l'unisson du président soulignant « l'heureuse uniformité des principes, l'unité d'esprit qui règne dans l'immense famille des amis de la constitution »⁵⁵. Cependant, il connaît aux Jacobins un temps d'action encore plus prononcé, qui plus est en accord avec Robespierre.

Dans sa *Vie politique*, Tournon précise que « Lors de la fuite du tyran, je provoquai dès le matin l'ouverture de la salle des jacobins, une douzaine de patriotes survinrent, nous ouvrîmes la séance avec courage, je les présidai et par une circulaire aux 48 sections de Paris, tous les jacobins furent bientôt à leur poste »⁵⁶. Effectivement, Tournon est président par intérim le 21 juin, du fait de l'absence de Prieur. Une lettre de sa main au Président de la section des Gobelins précise un tel rôle performatif dans les termes suivants : « Veuillez

⁵² *Mercurie Universel* du 30 mars 1791, BNF, vol. 1, p. 474.

⁵³ *Journal des débats de la société des amis de la Constitution*, Séance du 1^{er} juin 1791, p. 2.

⁵⁴ Dans son compte-rendu de la séance dans le *Mercurie Universel*, tome 4 p. 89.

⁵⁵ *Id.*, p. 90.

⁵⁶ *Au comité de sûreté générale, op. cit.*

avertir les amis de la constitution de votre section que la société est maintenant assemblée »⁵⁷.

Mais c'est au moment de la pétition et du massacre du Champ de Mars que son action prend une signification particulière. Ainsi il partage, avec Robespierre, une certaine réticence sur la manière dont se met en place cette célèbre pétition :

« Lors de la Pétition du Champ de mars, je m'opposai à ce qu'elle fut signée hors de l'enceinte de la salle des Jacobins. Je rappelai la loi qui prescrivait de donner connaissance à la municipalité du lieu de rassemblement : cette mesure ayant été négligée, des municipaux conspirateurs en profitèrent pour teindre du sang des patriotes l'autel sacré de la patrie ; en cet affreux moment, j'étais avec Robespierre et je fus l'un des 35 ou 40 jacobins qui, assis à ses côtés, restèrent inébranlables à leur poste »⁵⁸.

Le fait est que le *Mercure Universel* rend très longuement compte des interventions de Robespierre aux Jacobins, en particulier le 15 juillet 1791. Le discours de ce dirigeant jacobin porte sur les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, avant qu'une délégation de citoyens assemblés préalablement au Palais-Royal au nombre de quatre mille intervienne pour proposer la signature individuelle d'une pétition au Champ de Mars qui demande « de ne jamais reconnaître Louis XVI pour roi »⁵⁹. Alors que Lanthenas précise que « La grande mesure que vous méditez est constitutionnelle : tout Français a le droit de pétition ; cette mesure va faire connaître toute la souveraineté de la nation ; elle va prouver que la loi n'est en effet que l'expression de la volonté générale »⁶⁰, Tournon n'intervient qu'en fin de séance dans le même sens de ce qu'il dit dans sa *Vie politique* :

« Les amis de la constitution doivent l'exemple de son respect pour les décrets de l'assemblée nationale. Il existe un décret qui veut que, dans tout rassemblement de citoyens, il en soit notifié à la municipalité, ainsi que du lieu et du jour de ce rassemblement. Je n'ai pas besoin de demander qu'il soit respecté ; je sais qu'il suffit de faire connaître un décret aux amis de la constitution pour qu'il soit suivi »⁶¹.

⁵⁷ Lettre de Tournon, président par intérim, le 21 juin (à midi) 1791, à la section des Gobelins, Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, MS 805.

⁵⁸ *Au Comité de sûreté générale, op. cit.*

⁵⁹ Voir le compte-rendu du *Journal des débats de la société des amis de la Constitution*, N°27, 1791 et celui du *Mercure Universel*, t. 5, p. 278 et svtes

⁶⁰ *Mercure Universel*, t. 5, p. 293.

⁶¹ *Ibid*, t. 5, p. 295.

Dans son esprit, le respect des décrets de l'assemblée nationale va de pair avec une vision du législateur particulièrement soucieux de la défense des droits. Ainsi, dans les débats aux Jacobins qui préparent la nouvelle législature, il précise, le 29 août :

« Quant à la conduite politique des députés amis du peuple, je me persuade qu'aucun d'eux n'osera se présenter aux législatures suivantes que les droits de l'homme à la main, et pour jurer sur ces droits sacrés d'y ramener tous les décrets qui ne sont pas tracés d'après ces principes immuables. »⁶².

La fermeté de Tournon sur les principes, voire son légalisme, l'incite alors à adopter, au sein de la société, une attitude de journaliste patriote plus que de militant politique. C'est ainsi qu'il demande, à la séance du 27 juillet, que « le journaliste de cette société soit autorisé à puiser dans la correspondance pour rendre compte de ces lettres »⁶³, et plus précisément « que vous preniez l'arrêté de permettre à tous les journalistes, membres de cette société, de publier ce qu'ils voudront de votre correspondance »⁶⁴. Il le fait au titre de la nécessité de « porter partout la lumière, de n'apporter que la vérité et les faits aux atroces calomnies dont on nous accablait » et se présente sous la tutelle de « deux divinités au monde qui sont au-dessus de tout : la vérité et la justice ». De fait, Tournon sera le principal bénéficiaire de la décision prise en la matière dans la mesure où nous sommes alors renvoyé à son activité principale de rédacteur du *Mercure Universel* depuis mars 1791. Le bilan des vertus de ce journal par le citoyen Regnault est l'occasion de rappeler qu' « il paraît tous les jours, et donne 16 pages, très grand in-8°, caractère petit-romain, de sorte qu'il réunit l'abondance à l'intérêt des matières »⁶⁵. La correspondance des sociétés patriotiques y occupe une place importante dans la mesure où, selon Tournon lui-même, « nous ne craignons pas d'avancer que beaucoup de sociétés reconnaissent l'avantage de la correspondance, puisqu'elles nous envoient directement tous les objets qui méritent publicité »⁶⁶.

L'établissement d'un point central de correspondance, le Mercure Universel.

⁶² *Mercure Universel* du 4 septembre 1791, t. 7, p. 59.

⁶³ *Journal des débats de la société des amis de la Constitution*, N°33, 1791, séance du 27 juillet, p. 3.

⁶⁴ *Mercure Universel* du 1^{er} août 1791, t. 6, p. 5.

⁶⁵ *Mercure Universel* du 4 octobre 1791, t. 8, p. 45.

⁶⁶ *Mercure Universel* du 17 mai 1791, t. 3, p. 261.

De fait, Antoine Tournon met l'accent, dans le prospectus de son nouveau journal, sur l'intérêt grandissant des « nouvelles politiques », au regard de « l'espèce de commotion que vient de donner la révolution française au reste du monde », et son corollaire la nécessité d'« un point central de correspondance générale ». Il se propose alors de constituer un établissement au Palais-Royal qui œuvre en ce sens par la prise en compte « de toute part des détails circonstanciés sur tout ce qui se passe et se fait », puis d'en faire la publicité au sein du *Mercurie Universel*⁶⁷. Ainsi ce journal traite à la fois des nouvelles politiques, des événements de la Révolution, des séances de l'assemblée nationale et des clubs, essentiellement le club des Jacobins et enfin des faits commerciaux et des événements culturels.

Un lecteur déjà signalé, M. Regnault, en propose un bilan quelques mois plus tard⁶⁸. Il précise d'abord que « c'est bien là où se rendent, comme à un centre commun, toutes les nouvelles les plus fraîches et les plus intéressantes de l'empire ». Puis il ajoute que les meilleurs « morceaux oratoires », soit les discours à l'Assemblée Nationale et dans le club des Jacobins y sont reproduits avec soin. Qui plus est, le *Mercurie Universel* propose également « une forte dose de littérature politique » au regard des ouvrages parus. Nous insisterons sur l'importance de cette rubrique. Regnault en vient alors à caractériser en des termes particulièrement laudatifs ce journal et donc son rédacteur : « Patriote ardent, mais éclairé, il est digne de figurer parmi les meilleurs publicistes », tout en notant la trop grande abondance de faits accessoires nuisant à la lecture.

Une continuité doctrinale.

Nous retrouvons tout au long de la parution de ce journal les préoccupations doctrinales de Tournon. Ainsi le premier numéro, du 1^{er} mars 1791, s'ouvre par une rubrique intitulée *Gouvernements*⁶⁹. S'il importe de « reprendre le tableau des événements », il est tout aussi important de « déterminer les rapports politiques de la France ». A ce titre, il convient que « ces mots *despotisme, liberté, monarchie*, dont on abuse aujourd'hui, doivent être définis ». Pour ce faire, il part de « deux axiomes certains » : d'une part « partout où il y a des castes privilégiées, il n'y a plus d'égalité, donc il ne saurait y avoir de liberté », d'autre part « toute homme, toute nation est libre ou esclave ». Puis il déploie son analyse à sa manière usuelle, c'est-à-dire en considérant prioritairement, à l'encontre de ce qu'il en est des préjugés et de l'ignorance d'un pays à l'autre, ce qu'il doit en être du génie et des lumières des gouvernants sur la base de la

⁶⁷ Le prospectus se trouve au début du volume 1 de l'édition reliée du *Mercurie Universel*.

⁶⁸ Dans le *Mercurie Universel* du 4 octobre 1791, t. 8, p. 45.

⁶⁹ *Mercurie Universel*, t. 1, p. 1-3.

distinction usuelle entre « le gouvernement monarchique qui convient aux grands états » et les républiques, propres aux petits états, où « la nation en corps doit faire les lois ».

Dans le même ordre d'idées, il reproduit une intervention de Rutledge aux Jacobins, à la tête d'une députation du club des Cordeliers qui commence aussi par l'énoncé de principes relatifs à la nature des gouvernements : « Messieurs connaissez-vous ces principes-ci ? Le despotisme est la puissance d'un seul sur tous ; l'aristocratie est la puissance de plusieurs sur tous ; la polycratie est la puissance de beaucoup sur tous »⁷⁰. Il s'agit toujours, dans cette démarche analytique, de déterminer les conditions permettant de « voir renaître les lumières » en comparaison de ce qu'il en a été de la « corruption politique » au regard de l'expérience des siècles passés.

Il en vient même à introduire ses commentaires doctrinaux dans les extraits qu'il propose de certains ouvrages. Ainsi en est-il tout particulièrement de la brochure de François Soulès intitulée *De L'Homme, des Sociétés et des Gouvernements* où il revient de nouveau sur la question des pouvoirs et la nécessité d'un espace régulateur en des termes encore plus prononcés qu'en 1791. Il précise ainsi, dans sa troisième note, qu'« il manque un troisième pouvoir politique dans notre constitution, qui serve d'égide au peuple contre les mauvaises lois que l'on pourrait créer, alors le pouvoir exécutif et le premier acte du souverain, *le veto*, ne seraient pas confondus dans la même main »⁷¹. Sous le nom de *veto national* se regrouperaient *les gardiens des droits du peuple* à l'encontre du veto royal, bien mauvais défenseur de la liberté. Mentionnons également le compte-rendu de l'ouvrage, traduit de l'italien, du Comte Joseph Gorani, intitulé *Recherches sur la Science du gouvernement*, dans lequel Tournon trouve les éléments qui fondent le gouvernement sur la loi suprême, *salus populi* et donnent ainsi une tonalité particulière à la question de la liberté⁷². Énoncés et garanties des droits constituent le cœur de l'entreprise journalistique de Tournon, et de sa conception de l'action en révolution.

L'affirmation et la diffusion des principes.

Ainsi, lorsque Antoine Tournon reproduit, dans son journal, les nouvelles formes d'expression de la politique, en particulier les Adresses des Jacobins, il le fait toujours dans le souci d'associer le mouvement aux principes issus des Lumières, et non par le seul fait de rendre compte d'un nouveau langage en acte. C'est déjà le cas dans une adresse, de la mi-mars 1791 où l'on retrouve son

⁷⁰ *Ibid.*, N° du 25 mars 1791, t.1, p. 442.

⁷¹ *Ibid.*, N° du 13 mars 1792, t. 13, p. 206.

⁷² *Ibid.*, N° du 27 mars 1792, t. 13, p. 430.

credo légaliste dans les termes suivants : « Prenons pour guide la loi ; la loi devenue enfin l'expression de toutes les volontés et le résultat de tous les intérêts, peut seule nous imprimer un mouvement commun, nous diriger sur la même ligne... »⁷³. Mais cette vision de l'action jacobine est encore plus marquée, un an plus tard, dans une autre Adresse des Jacobins publiée dans le numéro du 27 mars 1792. Les Jacobins font alors appel à l'empire de l'opinion pour le plus grand bienfait des lumières et du bonheur. A ce titre ils énoncent l'utilité des sociétés patriotiques et préconisent la multiplication à leur initiative des « missions des apôtres de la liberté et de l'égalité ». En multipliant les « entretiens fraternels » à l'aide de la Déclaration des droits et d'écrits biens choisis, « les missionnaires, envoyés par vous, contracteraient l'alliance la plus auguste et la plus formidable qui eût jamais existé, l'alliance morale de tous les Français »⁷⁴. Là encore, nous sommes sur le terrain des principes subjectifs, de leur mouvement intrinsèque.

Dans la même perspective, Tournon fait mention des principales interventions de Lanthenas au club des Jacobins et présente surtout ses deux principales brochures, d'abord celle de 1791 sur la nécessité de la liberté indéfinie de la presse où il y trouve « le principe le plus essentiel de toute organisation sociale », « le droit inaliénable dans toute association », en l'occurrence « l'indépendance parfaite de la communication des pensées »⁷⁵ puis celle de 1792 sur l'utilité des sociétés populaires, sous la forme d'un extrait où y est affirmée l'importance de l'instruction au sein des espaces où l'on peut réunir un maximum de personnes en ce qui concerne la nécessité de l'expansion des plus « vives lumières »⁷⁶.

Nulle surprise donc si les préoccupations linguistiques de Tournon s'adaptent à un tel mouvement associatif régulé par la loi. Il est ainsi l'un des premiers adhérents (le 27 août) à la *Société délibérante des amateurs de la langue française*, dont la première séance se tient le 31 octobre 1791. Il s'agit d'opérer, selon les termes de son fondateur le « grammairien patriote » Urbain Domergue, « la régénération de la langue » par l'établissement d' « une langue bien constituée » au regard de la Constitution, donc en conformité avec les

⁷³ *Adresse de la Société des amis de la constitution de Paris aux sociétés qui lui sont affiliées, Mercure Universel* du 15 mars 1791, t. 1, p. 233.

⁷⁴ *Adresse de la Société des amis de la constitution aux sociétés affiliées, Mercure Universel* du 27 mars 1792, t. 13, 426. Nous avons étudié ce phénomène des missionnaires patriotes dans notre livre *Marseille républicaine (1791-1793)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.

⁷⁵ *Mercure Universel* du 14 juillet 1791, t. 5, p. 220.

⁷⁶ *Ibid.*, N° du 3 avril 1792, t. 14, p. 46.

principes⁷⁷. Tournon, après avoir reproduit dans son journal, des extraits du prospectus d'annonce des objectifs de cette société, commente cet événement linguistique dans les termes suivants :

« Des sociétés de ce genre, et nous ne disons pas des académies, en reconnaissant la série des mots, et les appliquant aux séries d'idées, influeraient, nous ne craignons pas de le dire, sur l'ordre moral et politique ; les lois elles-mêmes et leur exécution dépendent des signes qui servent à les fixer ; ces signes changent-ils ? Les lois s'altèrent ; et si notre idiome continuait à se détériorer, en prenant une marche capricieuse quoique hardie, mais sans justesse, il faudrait bien que l'ordre métaphysique et social suive la marche de ces imperfections : c'est la précision de l'idiome qui détermine ses lois et son organisation sociale »⁷⁸.

C'est dans la rubrique littéraire que l'on trouve des commentaires et des annonces sur l'usage des mots, et plus largement sur la langue de la constitution. Ainsi en est-il par exemple, de cet incise, « les patriotes et ce qu'on désigne sous le nom d'aristocrates » - qui induit une certaine prise de distance sur l'usage du mot aristocrates⁷⁹ - dans le compte-rendu d'une pièce de théâtre de Mittié fils, *Le Conspirateur confondu ou la Patrie sauvée*⁸⁰. De même l'annonce de la parution du *Journal du Laboureur* de Lequinio est l'occasion de marquer l'intérêt « d'apprendre la vraie langue des gens avec lesquels on ne vit pas, et auxquels on ne parle jamais »⁸¹, et tout particulièrement au sein du peuple des campagnes. Tournon s'essaye aussi au dialogue populaire en reproduisant un *Dialogue entre Jean le Dru et maître Christophe, maître d'école de son village*. Le parler du maître d'école, à propos de la constitution, est tout emprunt d'expressions populaires à dessein de rendre ses avantages plus concrets, à l'exemple de l'énoncé suivant « Fumons une pipée, car la constitution nous baille encore du tabac à bon marché »⁸². D'autres rubriques rendent compte des ouvrages disponibles pour faire comprendre les mots inscrits dans la

⁷⁷ Voir le chapitre II sur la mise à l'ordre du jour de la langue de la constitution de notre ouvrage, *La langue politique et la Révolution française, op. cit.*, et W. BUSSE, F. DOUGNAC, *François-Urbain Domergue. Le grammairien patriote (1745-1810)*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1992.

⁷⁸ *Mercure Universel* du 31 octobre 1791, t. 8, p. 480.

⁷⁹ Voir notre étude « Aristocrate(s), aristocratie (1791-1793) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, v. 1, Paris, Champion, 1985, p. 9-38.

⁸⁰ *Mercure Universel* du 2 mars 1791, t. 1, p. 31.

⁸¹ *Ibid.*, N° du 10 mars 1791, t. 1, p. 157.

⁸² *Ibid.*, N° du 11 janvier 1792, t. 11, p. 317.

Constitution tels que gouvernement français, loi, département, directoire, etc. : le *Catéchisme de la Constitution à l'usage des habitants de la campagne*, *Les Droits de l'homme et du citoyen* gravés et imprimés en très gros caractères pour être vus de toutes les personnes réunis dans un même lieu, *La Constitution française expliquée pour les habitants ou Entretiens familiers sur les principaux articles de la Constitution française*, etc.⁸³.

Tournon introduit donc la question de la formation d'une langue française à la hauteur de la Constitution au cœur des préoccupations partagées avec d'autres Jacobins en matière d'instruction du peuple. Cependant c'est sur ce même terrain de la diffusion des lumières, et des principes qui en découlent, qu'il va connaître son premier déboire politique.

III – Un parcours brisé.

Au moment du 10 août 1792, Tournon précise dans sa *Vie politique*, « Je me joignis aux phalanges du Peuple, je fus ensuite à l'assemblée législative. J'y rédigeai mon journal au bruit du canon, les balles brisèrent avec fracas des carreaux de vitres et sifflèrent sur nos têtes ; j'étais à mon poste »⁸⁴.

L'affaire de son exclusion de l'Assemblée électorale

Le rôle joué par Tournon lors de ces événements est corroboré par sa nomination, à l'assemblée primaire de la section des Quatre-nations, au poste d'électeur⁸⁵. Mais une fâcheuse affaire l'écarte aussi vite de son premier poste public. En effet, il lui est reproché d'avoir eu l'inconvenance de présenter comme candidat à la députation l'aveugle de la paroisse, à l'encontre de la candidature de Legendre⁸⁶ ! Le Président de la section, le 10 septembre 1792, retire alors à Tournon les pouvoirs que la section lui avait conférés en qualité d'électeur et il est remplacé par le citoyen Jean Monnot. Tournon est de plus

⁸³ *Ibid.*, N° du 23 avril 1791, 31 janvier 1792 et 15 mars 1792.

⁸⁴ *Au Comité de Sûreté générale, op. cit.*

⁸⁵ La section des Quatre-Nations, future section de l'Unité en 1793, est l'une des plus peuplées de la rive gauche. Tournon y côtoie l'homme de lettres, Michel Dorat-Cubières, le marchand graveur-imprimeur Louis David Sandoz et bien sûr son ennemi Louis Prudhomme. Ce dernier, nommé également électeur, a peut-être contribué au désaveu de Tournon par sa section. Voir sur ce point Albert SOBOUL et Raymonde MONNIER, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

⁸⁶ Louis Legendre, membre actif du club des Cordeliers et des Jacobins, futur député à la Convention, est un révolutionnaire aux antipodes de Tournon. Boucher de métier, il a la réputation d'un homme inculte, mais au talent inné d'orateur face à la foule dans les journées révolutionnaires.

privé d'entrée dans l'assemblée générale de la section pendant un an⁸⁷. C'est un coup d'arrêt à toute éventuelle ambition politique. Il convient donc de comprendre les motivations de ce geste surprenant.

Dès le lendemain, Tournon se justifie d'un tel geste, dans une lettre au Président de la section, en invoquant ses principes et sa conscience:

« J'atteste que j'ai toujours reconnu le citoyen Legendre pour un bon patriote ; mais je voyais dans le corps électoral des hommes dont les lumières et politique et en législation me paraissaient supérieures ; ma conscience me pressait et j'eus un moment de vivacité et d'erreur »⁸⁸.

Il y revient en les mêmes termes dans une lettre *A ses concitoyens* publiée dans le *Mercure Universel* du 11 septembre :

« Je l'avouerai, je connais beaucoup de patriotisme à Legendre, et je me plais à lui rendre cette justice ; mais cette première des vertus, selon moi, ne suffit point à un législateur ; je veux qu'il ait aussi des lumières en législation et en politique »⁸⁹.

Là encore, il en revient aux principes certes nécessaires, mais aussi suffisants. Enfin Tournon se justifie une troisième fois dans une nouvelle lettre *A ses concitoyens* publiée dans le *Mercure Universel* du 21 septembre⁹⁰. Le début de son texte prend une allure particulièrement solennelle ; « S'il ne s'agissait que de moi, je pourrais me taire ; mais il s'agit d'atteintes portées à l'exercice de la souveraineté nationale, je dois parler ». Puis il réitère l'idée que « le patriotisme éprouvé » ne suffit pas à faire un bon législateur, qu'il faut qu'il unisse des lumières à des talents et des vertus, et par là même soit apte à traduire le mouvement des principes dans des lois. C'est dire aussi que le législateur doit connaître les hommes pour lesquels il fait les lois, donc avoir des idées anticipatrices sur ce qui doit les rendre libres. Il convient donc qu'il dispose d'une « intelligence supérieure ». C'est à ce titre que Tournon, face à la candidature d'un Legendre dont il dit pourtant « il est patriote, je l'aime », considère que l'on nomme un aveugle en politique et en législation, faute de lumières, et propose alors de nommer un vrai aveugle ! A ce titre, ajoute-t-il, « j'agis en homme libre, qui peut me blâmer ? ».

⁸⁷ Extrait du procès-verbal de la section des Quatre-Nations du 10 septembre 1792, *Procès-verbaux de l'Assemblée électorale de Paris* par E. Charavay, Paris, 1905, p. 130

⁸⁸ Archives Nationales, B I 20, reproduite dans Etienne ChARAVAY, *op. cit.*, p. 132.

⁸⁹ *Mercure Universel*, t. 18, p.169.

⁹⁰ *Ibid.*, t. 18, p. 326-328. Il signe « Tournon, électeur. Auteur des douze premiers numéros des Révolutions de Paris, sous le nom de Prudhomme, et de quelques autres ouvrages ».

Une telle insistance sur le mouvement des Lumières, et son nécessaire corollaire l'intelligence politique au regard d'une année 1792 marquée par la prééminence du langage patriotique en acte confirme l'image d'un Tournon qui reste attaché aux valeurs des Lumières présentes dans les esprits supérieurs et à leur prise en compte par des législateurs qui en héritent à la fois par leurs talents, leurs vertus, et leur savoir. Manifestement, Tournon, comme un certain nombre des républicains de 1790-1791 à vrai dire, n'a pas vraiment intégré les nouvelles normes du savoir politique jacobin, un savoir qui repose de manière prioritaire sur l'expressivité de la langue du peuple, et non exclusivement sur le savoir des Lumières, et qui se positionne donc en rupture avec ce savoir encyclopédique⁹¹.

La défense des principes.

Nous n'avons donc pas été surpris si, une fois démissionné de ses pouvoirs d'électeur, Tournon adopte une position défensive en précisant, pour la première fois, ce qu'il en est de sa conduite politique :

« Citoyens, vous connaissez ma conduite, et si j'ajoute que bien auparavant, et depuis la révolution, je n'ai pensé, je n'ai écrit, je n'ai vécu que pour travailler avec vous à la conquête de nos droits ; si j'ajoute que j'ai négligé aucun des moyens qui ont été en mon pouvoir pour servir la patrie, si je n'ai pas encore un seul jour cessé de combattre les préjugés de nos ennemis ; si toujours l'on m'a trouvé sur la ligne de la liberté, si, pour la première fois, dans la révolution, j'ai recherché un poste public parce que je me sentais propre à le remplir, jugez, si comme on vous l'a dit, j'ai pu cesser de mériter votre confiance »⁹².

A vrai dire, au regard de la version finale de sa *Vie politique*⁹³, Tournon réitère son double positionnement mis en place dans son trajet antérieur :

- D'une part affirmer son opinion sur la base de ses principes : « Lors du procès de Capet, j'imprimai aussi mon opinion, je votai la mort sans appel » (*Vie politique*). Il se considère ainsi comme l'un de ses journalistes qui « exercent une fonction morale concurremment avec celle des représentants du peuple »⁹⁴.

⁹¹ Voir le chapitre III, intitulé « 1792, la formation du savoir politique jacobin » de notre ouvrage sur *La langue politique et la Révolution française*, *op. cit.*

⁹² Il s'agit là de la fin de son adresse *A mes concitoyens* du 21 septembre, *op. cit.*

⁹³ *Au Comité de sûreté générale*, *op. cit.*

⁹⁴ Formule utilisée dans son compte-rendu du pamphlet, *Lettre d'un républicain du Mont-blanc*, *Mercure Universel* du 31 décembre 1792, t. 21, p. 494. Ici Tournon en profite pour rappeler sa conception du rôle de journaliste patriote entre reprise d'extraits et remarque en note.

- D'autre part rédiger son journal au titre de ce qu'il croît juste : « Les 31 mai et 2 juin, j'étais à mon poste, je rédigeais mon journal et j'ai avec toute la France adhéré à ces journées mémorables » (*Vie politique*). C'est ainsi qu'il considère, avec d'autres, qu' « il faut rallier l'opinion publique à un point central, la convention », dans la mesure où « il n'y a, et ne peut y avoir qu'un législateur en France, et c'est la convention ». Et il en conclut : « Voilà des vérités, des principes que l'on doit propager ; celui qui fait un journal n'a pas le temps de méditer des lois »⁹⁵.

Reprenant ici l'analyse de l'auteur de la *Lettre d'un républicain du Mont-blanc*, Tournon ne conçoit son rôle de propagateur des principes qu'au sein d'une absolue complémentarité avec le législateur :

« Il faut donc distinguer par principe la place assignée au législateur, et la carrière que doit parcourir le journaliste. Le législateur propose, ou donne des lois : voilà sa destination. Le journaliste informe le public du travail du législateur, il en fait l'analyse, et met le public en état d'apprécier et de juger »⁹⁶.

Cette partition, mise en place au début de la Révolution française, prend en 1792 une tournure plus classique si l'on prend en compte la manière dont se déroule désormais la confrontation entre la Convention et le peuple, au travers des demandes des sections et des sociétés populaires, en particulier sur la question des subsistances⁹⁷.

Sur cette question, Tournon en vient plus particulièrement à adopter une position, certes nourrie par ses principes, mais qui va très vite prendre l'allure d'une mise en retrait de l'activité politique autre que celle de journaliste, avec des arguments qui prêtent le flanc à l'accusation de modérantisme⁹⁸.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 495

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ En d'autres termes, Tournon s'insère de manière distanciée, pour ne pas dire conflictuelle, dans ce qu'on appelle le moment jacobin au regard de la périodisation de l'agir révolutionnaire. Pour une vue d'ensemble de cette question, voir notre étude : « Agir en Révolution : action, émeute, révolte, révolution, mouvement, insurrection, 1770-1803 », in *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques de 1773 à 1802*, sous la dir. de Raymonde MONNIER, Paris, Ellipse, 2004 p.183-213.

⁹⁸ Pour autant, le légalisme de Tournon, son accent sur les principes et son intérêt pour les relations entre l'exécutif et le législatif ne le rangent pas parmi les modérés, dans la mesure où il conserve de son républicanisme une volonté de mouvement, une gestuelle de mise en acte sur la base de l'intériorité de la conscience et de ses valeurs morales et au plus loin de tout compromis avec les forces en place. Par contraste, voir Pierre SERNA, *La République des girouettes*, Paris, Champvallon, 2005.

« S'il est des moments où l'homme de bien étranger à toutes les factions, à tous les partis, excepté à ceux de la vérité et des droits du peuple, doit élever la voix, c'est lorsque des erreurs funestes et des hommes égarés ou séduits menacent la chose du peuple et la subsistance du peuple », précise-t-il dès le départ pour en venir à dresser le portrait des « prétendus patriotes, les uns achetés, les autres trompés, quelques autres guidés par l'égoïsme, cherchant de la popularité », et d'ajouter, « et le nombre n'en est pas petit » au regard de « la crédulité du peuple ». Il dresse alors une sorte de paysage anticipé de guerre civile, un temps utile au peuple en lutte contre des oppresseurs, mais désormais n'ayant « d'autre but que de faire s'entre égorger les citoyens pour les livres ensuite à des chefs qui les oppriment ». Il conseille finalement de n'opposer à ses « plaies politiques » que « la sévérité de la loi », tout en considérant que la situation justifie également l'usage de moyens sûrs et prompts⁹⁹.

De fait, les événements s'enchaînent sous les yeux de Tournon selon une logique populaire et conflictuelle qui lui échappe, d'autant plus qu'il demeure très attaché au système de principes et de gouvernement qu'il expose selon une grande continuité doctrinale.

Le portrait que Tournon dresse alors de l'*Etat de Paris*¹⁰⁰ est encore plus explicite sur sa sidération politique en 1792¹⁰¹. Il précise d'abord pourquoi les Jacobins comme lui, actifs en 1790-1791, se sont peu à peu mis à l'écart. Et la encore c'est une question de personnes, de génération de révolutionnaires :

« Il est une cause naturelle qui a éloigné ces Jacobins, si chers à la patrie, du lieu de leurs séances, et qui devait les en exclure pour jamais, cette cause a été le renouvellement insensible et continu de cette société. Ceux qui étaient exercés dans les luttes politiques au commencement de 1792 n'ont pu soutenir le bavardage, l'extravagance et souvent la mauvaise foi ou l'ineptie de l'apprenti orateur, et ils se sont lassés des cris, des tumultes et des extravagances ».

Tournon met alors en cause « l'idole révolutionnaire » sans la nommer - mais il s'agit sans doute de Marat - qui a permis à « la foule des enthousiastes et des ambitieux ignorants » d'aller du Club des Cordeliers au Club des Jacobins et à la Commune de Paris, avec le soutien d'une trentaine de députés de la convention, « qui siègent sur la montagne » précise-t-il. Si ces « nouveaux Jacobins » du 10

⁹⁹ *Département de Paris. Sur l'état des subsistances, Mercure Universel* du 8 décembre 1792, t. 21, p. 114-117.

¹⁰⁰ *Mercure Universel* du 21 décembre 1792, t. 21, p. 327-330.

¹⁰¹ Nous voyons ainsi comment une logique héritée des Lumières, donc située du seul point de vue des principes et à distance de l'enthousiasme, s'interdit de comprendre l'expressivité du mouvement populaire en promouvant « une langue du peuple » à l'exemple de Robespierre et des Jacobins radicaux. .

août accomplissent leurs projets liberticides, c'est « 20 années de guerre civile » qui attendent les Français, et autant d'ignorance en sus ! Ainsi Marat, Robespierre, Robert et quelques autres en viennent à considérer que « pour fonder une république, et pour la bien gouverner, il n'est pas nécessaire de posséder quelque savoir », excluant ainsi les savants et les philosophes de la décision politique.

Nous en revenons donc toujours à l'idée d'un déficit grandissant de lumières au fur et à mesure que se succèdent les générations de jacobins, y compris parmi les législateurs. Tournon énonce alors son ultime credo politique dans deux textes de réflexions doctrinales aux titres significatifs : *De l'Etat des Lumières sur les Gouvernements*¹⁰² et *Des bases sur lesquelles doit reposer toute constitution libre*¹⁰³.

Deux énoncés structurent ces interventions au sein d'une large interrogation sur une « science des gouvernements, science la plus utile », mais qui « me paraît encore sans principes » :

- « Du degré de lumières résulte le degré de liberté politique »,
- « Un peuple est libre quand il peut l'être, mais il ne saurait être libre parce qu'il le veut ».

C'est donc à l'idée que tout se joue dans le degré d'ignorance ou de savoir de la masse du peuple au regard du degré de lumières des législateurs - ce qu'il appelle « le degré des lumières législatives d'un peuple » - que Tournon revient sans cesse. Il s'agit bien d'évaluer la capacité des législateurs à « mesurer l'immensité des siècles » et à « calculer les progrès des générations », et ainsi à mettre en mouvement l'instruction du peuple. Et rien de plus, la volonté d'exprimer dans un langage propre l'expressivité du mouvement populaire est alors renvoyé à l'anarchie et aux guerres civiles. Et Tournon d'affirmer *in fine*, avec un accent fortement brissotin : « Les plus dangereux des hommes, ce sont maintenant les anarchistes ! »¹⁰⁴.

*

Tout au long de l'année 1793, Antoine Tournon continue à s'identifier comme l'un des rédacteurs du *Mercure Universel*, mais il n'y marque plus sa présence, comme il le faisait auparavant. Ainsi précise-t-il, au cours de son bref

¹⁰² *Mercure Universel* du 16 octobre 1792, t. 19, p. 244-247.

¹⁰³ *Ibid.*, N° du 29 octobre 1792, t. 19, p. 454-456.

¹⁰⁴ Marc Deleplace précise que « c'est dans le discours girondin, au cours de l'hiver 1792-1793, que se forme peu à peu la figure de l'anarchiste », *L'Anarchie de Mably à Proudhon (1750-1850). Histoire d'une appropriation polémique*, Lyon, ENSÉditions, 2000. Parmi les Girondins, le plus proche de Tournon nous semble être François-Xavier Lanthenas : ils partagent une même préoccupation en matière d'instruction publique.

interrogatoire devant le Tribunal Révolutionnaire le 22 messidor an II : « Je ne faisais que l'article de la Convention sans aucunes réflexions »¹⁰⁵. D'ailleurs un de ses derniers écrits concerne la nouvelle salle de la Convention, avec une description précise de l'agencement des tribunes politiques et de sa décoration¹⁰⁶. A propos du choix de la forme d'un demi-cercle allongé, Tournon fait remarquer, d'après des extraits publiés par les *Nouvelles politiques*¹⁰⁷ du 7 mai 1793, que « cette nouvelle disposition n'a laissé apercevoir ni montagne, ni plaine, ni côté droit, ni côté gauche », au titre de « démarcations que la nation ne semble plus reconnaître ». C'est une manière de souligner que l'objectif légitime de ce nouveau dispositif est de mettre en ordre une activité commune, donc située hors des partis. Mais Tournon ajoute aussitôt que le défaut majeur de ce lieu architectural tient au fait que la voix de « l'orateur de génie » s'y perd au profit des « poitrines larges » plus faciles à entendre¹⁰⁸. Il s'inquiète également de la mauvaise disposition des lieux destinés aux journalistes, et rappelle alors, non sans une certaine amertume, tout ce que doit la Révolution aux journalistes patriotes, et à leur lutte incessante contre le despotisme. Dans un même souci de rendre compte des activités de la Convention, il publie enfin des *Idées préliminaires sur la constitution du peuple français* d'Hérault de Séchelles¹⁰⁹. Nulle surprise donc si, dans son dernier témoignage d'écrivain patriote, en l'occurrence ses *Eléments de la langue nationale* ou *Grammaire des sans-culottes* écrits en prison, il conclut sa présentation par la phrase : « Je n'avais que ma plume, je l'ai consacrée à la liberté »¹¹⁰.

¹⁰⁵ Jugement du 22 messidor an II d'Antoine Tournon, 40 ans, né à Commune-Affranchie, journaliste, Archives Nationales W 411, d. 945.

¹⁰⁶ Nous n'avons pas retrouvé cet opuscule.

¹⁰⁷ Du 7 mai 1793. Le journaliste en identifie l'auteur de la manière suivante : « Le citoyen Tournon, littérateur distingué et journaliste patriote, vient de publier sur la construction de la nouvelle salle conventionnelle, des observations qui prouvent la justesse de son goût, mais dans lesquelles perce une certaine amertume ».

¹⁰⁸ Jean-Philippe Heurtin a analysé ce modèle architectural d'Assemblée dans son ouvrage sur *L'espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, Paris, PUF, 1999. Il précise que ce modèle « promeut une parole ne pouvant légitimement se réclamer que d'une instance extérieure à l'assemblée : le Peuple » (p. 107), ce qui explique d'autant la marginalisation des journalistes patriotes des tribunes, dépossédés de leur rôle de médiateurs privilégiés entre les législateurs et les citoyens.

¹⁰⁹ En introduction à la Constitution elle-même, Paris, 1793, BNF 8° Le 3 228.

¹¹⁰ Cette phrase se trouve à la fin du mémoire justificatif, qui précède sa *Vie politique* dans son dossier personnel, Archives Nationales F 7 4775 (32). Il écrit également dans sa lettre au Comité d'Instruction publique du 25 prairial an II, *op. cit.* : « Depuis quatre vingt huit (style esclave), je n'ai passé un seul jour sans écrire pour la cause de la liberté ».

Dans notre ouvrage sur *L'avènement des porte-parole de la République (1789-1793)*¹¹¹, où nous accordons une attention particulière aux « journalistes patriotes », nous analysons la formation, dès 1791, d'un clivage au sein du mouvement patriote entre *minimalistes* et *maximalistes*. Proche des Brissotins, les patriotes minimalistes privilégient un libéralisme liant l'absolutisation des droits de l'individu dans l'affirmation des principes et une conception progressive de la formation de l'opinion publique, au titre de la nécessité de l'instruction publique. Ce qui suppose un leadership incontesté des élites éclairées contre toute tentative du peuple de se gouverner lui-même renvoyée à « l'anarchie ». Antoine Tournon est l'un des principaux porte-parole, au sein de la presse patriote, d'une telle politique progressive. D'un événement à l'autre, il prend donc de plus en plus ses distances vis-à-vis des patriotes maximalistes qui préconisent, pour leur part, une forme toujours renforcée de souveraineté du peuple au titre de l'identité du peuple souverain, en se donnant un contenu révolutionnaire dans les événements où le peuple prend nom de peuple contre un pouvoir exécutif enclin à la tyrannie.

¹¹¹ Lille, Presses Universitaires de Septentrion, 1998, pages 161 et svtes.